



DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2023-0003

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, UN AVIS PUBLIC est donné par la greffière qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal lundi le 11 septembre 2023, à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2023-0003

<u>Lot</u> :	5 045 379 du cadastre du Québec circonscription foncière de Nicolet
<u>Adresse</u> :	58, rue du Carmel, à Nicolet
<u>Nature et effet</u> :	Que l'implantation du bâtiment soit autorisée en fonction de la dérogation suivante : <ul style="list-style-type: none">• Une profondeur minimale de 24,38 mètres au lieu de 27 mètres; Le tout tel que présenté sur le plan préparé par monsieur Anthony Harvey, arpenteur géomètre, pour le lot numéro 5 045 379, en date du 1 ^{er} mai 2023 et portant les minutes 120 dudit arpenteur-géomètre

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NICOLET ce 17 août 2023.

M^e Magali Loisel
Greffière